

Sur le rythme, la contrainte sociale et les valeurs qui pourraient guider l'action - un échange avec Sylvie Monchatre

mercredi 1er octobre 2014, par [Sylvie Monchatre et Pascal Michon](#)

Cet échange a eu lieu à la suite du colloque « Temps de travail et travail du temps », qui s'est déroulé les 11 et 12 octobre 2012 à l'Université de Strasbourg, et dont on trouvera le programme [ici](#).

Strasbourg, 21 octobre 2012

Cher Pascal,

Merci de ton message. Je prends enfin le temps de te répondre. Ton texte affiche clairement l'ambition de refonder les « études rythmiques ». Il plaide en faveur d'une « eurhythmie » fondée sur « de nouveaux rythmes sociaux, corporels et langagiers, qui maximisera la puissance de vivre des individus singuliers et collectifs ». Tu pars d'une idée que j'aime beaucoup, selon laquelle le temps travaille et est travaillé, en ce que non seulement il est produit socialement, mais il se construit sur la base des rythmes de la vie sociale (Durkheim). Tu fais du rythme un postulat anthropologique, suggérant que « l'homme est un animal rythmique » (Mauss). Or, tu regrettes un appauvrissement de ce concept. Pour toi, la « question anthropologique de la succession des temps forts et des temps faibles de la socialité » aurait disparu, même chez les jeunes chercheurs qui ont réinvesti cette notion (Rosa, Macé...).

Tu souhaites proposer une théorie générale de l'individuation rythmique : techniques qui s'appliquent à donner des rythmes aux fluements du corps, du langage, des groupes sociaux (p. 7) et produisent de l'individuation. Pour toi, le rythme doit être redéfini comme « l'organisation du mouvant » (p. 8) et doit être réhabilité. Tu proposes aux sciences sociales de réviser leurs prémisses et de partir de ce qui constitue le milieu, l'action et son organisation, pour comprendre les manières spécifiques de fluer. Selon toi, l'individu doit devenir acteur de ses propres rythmes, non seulement retrouver en lui les ressources permettant de réunifier son expérience interne des rythmes mais réguler ses changements de rythmes. Au-delà de la lutte contre la rigueur du temps métrique ou l'accélération, qui passe notamment par la mise en place d'îlots de décélération, l'enjeu serait de mettre en place des rythmes sociaux favorables à une « individuation de bonne qualité » : il faudrait viser une nouvelle organisation des rythmes sociaux.

Ton texte se présente donc comme un vaste programme tout à fait stimulant, en ce qu'il permet de sortir des visions objectivantes ou subjectivantes du temps, dans le sillage d'Elias. Il offre également l'opportunité de revenir sur une question fondatrice en sociologie : penser la différenciation sociale et l'unité individuelle : Simmel souligne qu'elle conduit au développement de facultés nouvelles ; Elias insiste pour sa part sur le renforcement de la psyché, sur la « condensation » de l'individu qui

en résulte - condensation qui, de mon point de vue, n'exclut en rien une différenciation des rythmes personnels ainsi que ton texte semble le suggérer. Reste que tu préfères souligner les enjeux contemporains de ce processus de différenciation, que tu reformules en termes de conciliation des rythmes (biologiques, personnels, sociaux) face à des temporalités et des espaces éclatés.

Tu reproches alors aux sciences sociales leur oubli de cette dimension anthropologique des rythmes (temps forts-faibles de la vie sociale). L'homme et la société seraient de nature rythmique, le rythme serait un principe premier, d'animation du vivant et du social. Or, je ne retrouve pas dans ton propos ce que dit Durkheim sur la dynamique sociale. Pour lui, ce qui prime, c'est l'exercice de la contrainte car toute société a pour enjeu sa propre préservation. Pas de contrainte sans sanction : c'est aussi la question que se pose Mauss à propos de la triple obligation de « donner-recevoir-rendre » : qu'est-ce qui contraint à rendre en l'absence apparente de sanction ? On connaît l'origine de sa réponse, il s'en tient à l'explication indigène de ce sage maori pour qui les biens ne cessent jamais d'appartenir à ceux qui les donnent, il faut donc leur restituer. Mais cette analyse ne permet pas d'expliquer pourquoi le don est toujours assorti d'une obligation de rendre plus que ce qui a été donné ? Pour échapper à l'explication réductrice de l'économie, il convient d'intégrer le fait que le don est soumis au principe de l'alternance (thèse de Godbout) : il convient d'entretenir la dette pour maintenir la contrainte de participation au système du don. Cette alternance, assortie d'une rythmicité particulière (phase d'atonie et phase d'intense vie collective), permet à cette contrainte de participer à la spirale du don de s'exercer. Cette contrainte étant d'autant plus vitale que le don est le rituel qui donne l'accès aux ressources nécessaires pour vivre : si l'on peut parler, pour ces sociétés tribales ou « archaïques », de sociétés « sans concept de travail » (Chamoux, 1994), c'est que les ressources nécessaires à la vie y sont considérées comme étant issues d'un principe d'engendrement rendu possible par le don - et la circulation des femmes et des biens.

Je m'autorise ce long détour tout simplement parce que je ne suis pas convaincue du fait que les rythmes soient premiers comme tu le suggères. Je retiens des travaux d'anthropologie religieuse et du don qu'ils sont avant tout le résultat de ce principe d'alternance qui maintient l'exercice de la contrainte dans les sociétés « archaïques ». Durkheim lui-même souligne que le rythme est susceptible de varier, de changer de forme selon les sociétés, il ne manque pas de rappeler que « plus les sociétés se développent, moins elles semblent s'accommoder d'intermittences trop accentuées » (Durkheim, 1912 : 500). Tu as, par conséquent, raison de souligner que l'enjeu de l'eurythmie est la synchronisation de rythmes différenciés, provenant de sphères, de champs différenciés, ayant leurs temporalités propres. Mais cet ajustement que tu appelles de tes vœux ne saurait se résoudre par une nouvelle organisation des rythmes sociaux : où cette nouvelle norme puiserait-elle sa légitimité ? Quels seraient les acteurs en mesure de la porter ? Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité que l'eurythmie est soumise au « présent de la marchandise », comme dirait Lefebvre, ce présent dilaté qui atomise entre en conflit avec la pluralité des temporalités sociales. La mise en rapport de ces temporalités différenciées - temporalités de la production des travailleurs (ou de la « production anthroponomique » dirait Daniel Bertaux que tu n'as pas pu entendre vendredi dans la discussion) d'une part et temporalités de « l'ordre de la production » d'autre part - s'inscrit dans un rapport de forces défavorable aux travailleurs - même s'ils sont inégalement frappés par les exigences de disponibilité temporelle qui en résultent et inégalement dotés de ressources pour y faire face (je pense aux travaux de Paul Bouffartigue et aussi à ceux de Patrick Cingolani). Dans ces conditions, la rythmicité de la vie sociale est recréée à des niveaux interindividuels, infra-institutionnels, sous forme de résistances à une désynchronisation issue de l'emprise accrue du « temps des marchés » (pour reprendre l'expression de Jens Thoemmes intervenu là encore vendredi).

D'où : comment justifies-tu le glissement que tu opères en faisant du rythme le principe de toute chose, du vivant et de la société ? Alors que pour Durkheim, c'est la contrainte sociale, la contrainte d'appartenir à un groupe, qui est première. Et elle s'exerce notamment aujourd'hui, non pas par la participation forcée au système du don, mais par la contrainte de participer aux activités reproductives (que celles-ci soient internalisées ou externalisées, cf. l'intervention de Florence Jany-Catrice), dans le contexte d'une mise au travail productif toujours plus exigeante et violente (eh oui, pour les sociologues du travail, la question de la mobilisation du travail humain est centrale). Sachant que, pour finir, l'exercice du travail (productif et reproductif d'ailleurs) s'effectue dans des conditions qui demandent, comme l'a souligné Alexandra Bidet, toujours plus d'inventivité créatrice d'expérience - ce à quoi j'ajouterais que les ressources permettant de déployer cette inventivité sont très inégalement distribuées, tout en se répartissant selon des lignes de fractures que l'on a encore du mal à saisir.

Bien cordialement,

Sylvie

Pour la bibliographie citée (hors citations interventions colloque), tu peux voir :

- Chamoux M.-N., 1994, Sociétés avec et sans concept de travail, *Sociologie du travail*, Vol 36, hors-série, p. 57-71.
- Durkheim E., 1912, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, Librairie Felix Alcan.
- Godbout J., Caillé A. (Collab.), 1995, *L'esprit du don*, Montréal, Boréal.

Paris, 22 octobre 2012

Chère Sylvie,

Merci de cette présentation-discussion de [mon travail](#). Elle est dans l'ensemble relativement fidèle et pose des questions importantes. J'aime beaucoup en particulier l'analyse que tu fais du don et de ses décalages, donc du caractère rythmique de la dette qui tient ensemble les différents membres des groupes sociaux (et la question de ce qui est premier dans cette affaire est de peu d'importance, tant les deux processus sont imbriqués). C'est en effet un aspect que je n'ai pas développé explicitement. La première urgence, lorsque j'ai commencé à travailler sur ces questions dans les années 1990, était de rappeler à la communauté scientifique (en particulier aux sociologues mais pas seulement) ce qu'elle avait oublié depuis longtemps et de montrer, ce que j'ai fait à nouveau avec vous, qu'il faut distinguer dans la tradition la question du temps comme durée vécue, éventuellement construite socialement, de celle du temps comme catégorie sociale et donc rythmique, qui porte, elle, sur l'individuation singulière et collective. Mais tu as tout à fait raison et c'est l'une des remarques que je fais régulièrement à Alain Caillé : le don ne s'entend que de manière rythmique car le décalage sur lequel il fonctionne nécessite qu'il ne circule pas en permanence, ni de manière totalement isotrope. À l'évidence, il y a des rythmes, des techniques temporelles du don qui varient

suivant les groupes et les périodes.

Cela dit, et j'en viens maintenant à tes questions concernant le lien entre « variations morphologiques » et contrainte sociale, mon travail ne se limite nullement à exhumer une part oubliée des travaux de Durkheim ou du premier Mauss, qui avaient sur ce plan une vision très simplifiée des rythmes de l'individuation singulière et collective. Lorsque je les cite, c'est pour rendre hommage au fait qu'ils ont posé le problème, pas pour dire qu'ils y avaient répondu de manière définitive. Dans mon esprit les rythmes de l'individuation, même dans les sociétés dites archaïques, ne se résument pas à la succession des périodes de rassemblement et de dispersion — et le collectif ne peut pas non plus s'expliquer par le seul effet d'une contrainte sur le singulier. De toute façon, nous ne sommes plus des Eskimos depuis longtemps... C'est là que l'apport de Simmel et de Tarde, mais aussi de nombreux autres auteurs du XX^e siècle, est déterminant. Toute la question aujourd'hui - et c'est le problème que se posent, par exemple, les jeunes sociologues, urbanistes et géographes qui travaillent sur les rythmes urbains - est de donner un statut rythmique adéquat à ce qui apparaît à première vue comme simplement fluide, voire liquide dans la vision caricaturale de Zygmunt Bauman. Où que nous soyons, il y a toujours des techniques sociales qui organisent la succession des interactions, donc des rythmes. Simplement, il faut s'ôter de la tête qu'un rythme est toujours de forme métrique et qu'il constitue une succession de temps forts et de temps faibles. Il est nécessaire de passer à une autre conception du rythme, comme *rhuthmos*, c'est-à-dire comme « manière de fluer » ou « mode d'accomplissement » (cf. Benveniste). Et aussi, bien sûr, d'abandonner aussi bien les visions holistes que les visions individualistes du social, qui sont aussi unilatérales les unes que les autres.

À cela s'ajoute le fait que les rythmes de la socialité ne sont pas les seuls qu'il faille prendre en compte. Les sociologues qui se sont frottés à l'anthropologie ne font en général pas de difficultés en ce qui concerne les rythmes des corps. C'est dans leur culture commune. Ils connaissent les « techniques du corps ». Il n'en est pas de même en revanche pour les rythmes ou les techniques du langage. Souvent par défaut d'information sur ces sujets, ils ont beaucoup plus de mal à intégrer cet aspect des choses. Ou bien, comme Alexandra Bidet, ils s'adressent aux mauvais informateurs.

Or, pour moi, les rythmes du langage sont déterminants, parce que le langage est, comme dit Benveniste, « l'interprétant du social » et pas l'inverse. Quand je reproche aux sociologues d'avoir oublié leurs racines anthropologiques, ce n'est donc pas au nom d'une anthropologie philosophique du rythme, comme tu as l'air de le penser, mais de l'anthropologie comme discipline scientifique. Du point de vue philosophique, je n'accroche pas, à l'instar de Mauss dans la phrase du *Manuel d'ethnographie* que j'aime citer pour embêter Alain Caillé, l'*anthropos* au *rhuthmos*. L'homme est, pour moi, avant tout un animal parlant et, comme le disent Humboldt et Benveniste, nous n'avons jamais affaire qu'à des hommes parlant(s), même bien sûr quand ils se taisent. Sur ces questions, voir *Fragments d'inconnu*.

C'est pourquoi, à la question des critères des bons rythmes que tu poses à très juste titre, je tente (c'est une affaire en cours) de répondre en partant du langage et d'une analyse de ses différents types d'activité : principalement ordinaires et artistiques. C'est une question très délicate, difficile à expliciter simplement et sur laquelle je continue à travailler, mais disons que ce sur quoi je m'appuie, à titre de point de départ ou de boussole pour la recherche, c'est une éthique et une politique du poème, au sens où la poésie (qui est un fait universel) montre, dans la moindre de ses réalisations, que tous les êtres humains sont dotés de la capacité de créer des formes rythmiques subjectivantes, qui sont véritablement singulières mais en même temps totalement partageables.

Tout poème est un exemple, à la fois marginal et central, d'une mise en forme rythmique du langage ordinaire qui est capable non seulement d'individuer un singulier et un collectif (le poète et son public), mais aussi de les faire accéder à une certaine subjectivation (au sens du sujet du poème mais aussi éventuellement du sujet-agent). Il donne donc l'image de ce que pourrait être une démocratie qui, non seulement respecterait les individus singuliers et collectifs, fonctionnerait en articulant le commun et le propre, mais permettrait la maximalisation réciproque de leur puissance d'agir et d'exister. Il offre l'image d'une norme qui n'est pas simplement fondée sur un postulat métaphysique (une nature humaine, le Sujet, le droit naturel, etc.) mais qui n'est pas non plus totalement relativistes (la guerre de tous contre tous, la force qui l'emporte, etc.), la norme d'un sujet qui soit aussi un transsujet, donc toujours radicalement historique.

Évidemment, on pourra toujours me dire, comme dans les années 1960 : mais que faites-vous de la valeur travail ou de la valeur économique dans votre théorie ? Ou encore de l'exploitation et de la domination ? Je n'ignore pas du tout ces questions mais, d'abord comme tu sais, elles ne font pas l'objet d'un consensus parmi les spécialistes... Ensuite, chaque chose en son temps. Il me semble plus utile aujourd'hui de réintroduire dans les sciences sociales des considérations totalement oubliées ou ignorées, concernant le rythme et le langage, que d'ajouter une nouvelle couche à des querelles déjà séculaires. Même si ces querelles sont loin d'être anodines, on est d'accord.

Bien cordialement à toi,

Pascal